



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 septembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 23 septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, , Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen

Pouvoirs :

Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Cindy Le Hen
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Daniel Le Bras à 20h40
Serge Nilly a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

3 - VENTE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU REZ-DE CHAUSSEE HAUT DE L'ILOT CENTRAL DE L'ESPACE KERJEGU

Exposé :

Afin de permettre le regroupement de tous les services du Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS), actuellement répartis sur 4 sites, le Conseil Départemental s'est porté acquéreur des pavillons A et B du site de Kerjégu. Ces acquisitions ont été validées par délibérations du Conseil municipal en date du 25 janvier 2012 et du 24 septembre 2014.

Selon l'estimation effectuée par France Domaine, le montant de la vente s'élevait à 140 000 € pour le pavillon A et 72 000 € pour le pavillon B.

Toutefois, au regard du programme présenté, il s'avère que la partie centrale du rez-de-chaussée haut de l'espace Kerjégu voit son usage renforcé par l'arrivée des agents du CDAS sur le site. Le Conseil Départemental souhaite donc acquérir cet espace (voir plan joint).

France Domaine a estimé à 210 000 € l'espace central du rez-de-chaussée haut, d'une surface de 346 m².

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la vente au Conseil Départemental du rez-de-chaussée haut de l'îlot central de l'espace Kerjégu, au prix de 210 000 €, en complément de la cession des ailes A et B, soit un montant total de 422 000 € (140 000 € + 72 000 € + 210 000 €), sachant qu'un règlement de copropriété devra être établi.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de QUIMPERLE.

Avis favorable des Commissions « Politique de la Ville, Environnement » et « Eau et Lutte contre les inondations » du 11 septembre 2015.

Avis favorable de la Commission des « Finances Evaluation des Politiques Publiques et Administration Générale » du 23 septembre 2015.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord par 26 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

Pour expédition conforme



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.